

Séance du Conseil communal

23.09.2024



Oui



Non



Abstention

PREAMBULE

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'ajouter un point à l'ordre du jour, en l'occurrence, l'émission de son avis dans le cadre de la procédure de classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 18, 20 et 22, rue de l'école, inscrits au cadastre de la Commune, section A de Koerich, sous les numéros 336/0 et 714/4792 et appartenant à la Commune de Koerich.

SEANCE A HUIS CLOS

1. Nomination sur le poste d'agent technique (groupe de traitement B1)

9x

Il a été décidé, à l'unanimité des voix des membres présents, de ne nommer aucun candidat sur le poste de fonctionnaire de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique initialement créé en séance du 28 mars 2024

En effet, après considération des profils de candidatures réceptionnées, on estime finalement, dans le cadre de la refonte de l'organigramme et notamment de la restructuration de ses services techniques et au vu de la répartition supputée des tâches, qu'il serait plus opportun de s'adjoindre les services d'un agent du sous-groupe administratif (anciennement rédacteur)

SEANCE PUBLIQUE

2. Modification de poste : poste groupe de traitement B1, sous-groupe de traitement technique à modifier en groupe de traitement B1, sous-groupe de traitement administratif

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la modification du poste initialement créé en séance du 28 mars 2024 (poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe de traitement technique) en un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe de traitement administratif

3. Projet de réalisation de 4 logements destinés à la location abordable sis à Koerich, rue du Moulin – approbation projet et devis afférent

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet de réalisation de 4 logements destinés à la location abordable sis à Koerich, rue du Moulin, sachant qu'après déduction des participations étatiques attendues, le montant incombant à la Commune en fin de compte avoisinera a priori le million d'euro.

4. Convention relative aux aides à la pierre relative au projet de réalisation de 4 logements destinés à la location abordable sis à Koerich, rue du Moulin

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention mentionnée sous rubrique.

5. Projet d'aménagement d'un sentier didactique forestier (chemin Hagen-Windhof) avec réfection du ponton en bois – vote de crédit supplémentaire

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet d'aménagement d'un sentier didactique forestier (chemin Hagen-Windhof) avec réfection du ponton en bois tel qu'il a été adapté; projet dont les coûts globaux sont estimés à hauteur d'un montant total de 43.565,16 euros TTC

6. Projet changement éclairage terrain de football existant en LED – phase 1 - approbation

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet de changement d'éclairage du terrain de football existant en LED, en l'occurrence la phase 1 dudit projet dont les coûts globaux sont estimés à hauteur d'un montant total de 81747.90 euros TTC.

7. Projet de clôture du site complexe scolaire – approbation projet et vote du crédit supplémentaire requis

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet de clôture du site complexe scolaire, projet dont les coûts globaux sont estimés à hauteur d'un montant total de 42.823,51 euros TTC.

8. Travaux d'assainissement du bâtiment sise 18, rue de l'Ecole (précoce) suite à un dégât des eaux – approbation projet et devis y afférent

9x

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet de réalisation de travaux d'assainissement du bâtiment sise 18, rue de l'Ecole (précoce) suite à un dégât des eaux; projet dont les coûts globaux (conformément aux documents joints) sont estimés à hauteur d'un montant total de 34.782,93 euros TTC.

Présences:

Wirth Daniel, **Bourgmestre** Welu Norbert, Andrich Mary-Jo, **Échevins**

De Oliveira Kevin, Yves Weyland, Eugène Kemp,
Fernandez Ramos Jessica, Bodenröder Jens, **Conseillers**

Lecoq Patrick, **Secrétaire communal**

Absent excusé: /

9. Acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon pour les besoins de l'atelier communal – vote du crédit spécial requis -

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon pour les besoins de l'atelier communal tel qu'il a été adapté, projet dont les coûts globaux sont estimés à hauteur d'un montant total de 52.000,00 euros TTC (montant arrondi).

10. Budget de l'exercice 2024 –service ordinaire– première modification des recettes et des dépenses -

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2024 conformément aux indications portées au tableau soumis à son approbation et de financer les dépenses supplémentaires en résultant par l'excédent prévisible du budget 2024 (dont le solde de crédit sera adapté en conséquence).

11. Adaptation du montant des jetons de présence relatifs aux séances du Conseil communal

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, de hausser le montant des jetons alloués pour ses séances de 30% pour les porter à 22,57 euros, nombre indice 100.

12. Fixation du montant des jetons de présence relatifs aux réunions de travail du Conseil communal

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer aux conseillers également des jetons équivalent à la séance publique pour ses séances de travail.

13. Répartition du congé politique nouvellement fixé suivant circulaire 2024-062 du 31.07.2024

8x  1x 

Le Conseil communal, avec 8 voix favorables contre 1 voix négative, décide d'attribuer une heure de congé politique supplémentaire à chaque conseiller (9x1) et de répartir les 6 heures de congé supplémentaire restantes aux membres du collège échevinal.

14. Intention de classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 7, rue de Nospelt, inscrit au cadastre de la Commune de Koerich, section C de Goetzingen, sous le numéro 34/L698 – avis du Conseil Communal

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide

d'avis favorablement l'intention de classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 7, rue de Nospelt, inscrit au cadastre de la Commune de Koerich, section C de Goetzingen, sous le numéro 34/L698.

15. Extension en puissance du Zoning Industriel Windhof – prise de position

7x  1x 

Le Conseil communal, avec 7 voix favorables contre 1 voix négative (conseiller Welu)¹, s'il dit ne pas s'opposer à l'extension proposée du zoning et se dit prêt à formuler un accord de principe, propose de faire réaliser via Zaro une étude d'impact, ceci par le biais de discussions impliquant nécessairement les différents acteurs concernés par une éventuelle extension (Commune de Koerich, Mamer, Ponts & Chaussées, Ministère de l'économie, le syndicat ZARO, etc.). En effet, le conseil communal estime que toute extension en puissance nécessite au préalable un concept susceptible de régler/prendre en charge surcharge de trafic.

16. Approbation CR CC 2024.08.01

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des voix des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance du 1er août 2024.

17. Rapports et informations

9x 

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers sur l'avancée des dossiers en cours, projets à venir et les réunions programmées par le Collège échevinal avec les différentes instances concernées.

18. Intention de classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 18, 20 et 22, rue de l'école, inscrits au cadastre de la Commune, section A de Koerich, sous les numéros 336/0 et 714/4792 et appartenant à la Commune de Koerich

9x 

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'avis favorablement l'intention de classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 18, 20 et 22, rue de l'école, inscrits au cadastre de la Commune, section A de Koerich, sous les numéros 336/0 et 714/4792 et appartenant à la Commune de Koerich.

Il profite dans ce contexte pour souligner l'attitude positive du Ministère et son soutien affirmé quant au projet d'extension du complexe scolaire tel qu'il lui avait été soumis au préalable par les édiles communaux.

FIN DE LA SÉANCE

¹le conseiller Kemp n'ayant pas participé aux délibérations en exécution des dispositions de l'article 20 de la loi communale